

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 5 juin 2023, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller	au siège # 3
Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Est absent :

Monsieur Pascal Lavoie	conseiller	au siège # 5
------------------------	------------	--------------

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

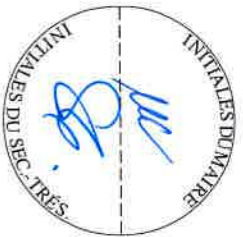
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2023
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédits
8. Correspondances
9. Dépôt du rapport du maire aux citoyens
10. Ministère de la Sécurité publique
11. Adjudication des soumissions –Rechargement granulaire et travaux divers –TECO 2019-2023
12. Adjudication des soumissions pour le pompage des grilles pluviales
13. Adjudication des soumissions pour luminaires solaires aux Pancartes des entrées du village
14. Adjudication de la soumission de gré à gré pour ligneage de deux traverses piétonnières
15. Demande de soumission de gré à gré –Programme d'aide à la voirie locale –Vote! Projets particuliers d'amélioration pour projet d'envergure ou supramunicipaux -PPA
16. Renouvellement d'abonnement à presse commerce
17. Demande des Chevaliers de Colomb Boisbouscache conseil 11397
18. Renouvellement d'adhésion à la Coalition Urgence Rural Bas-Saint-Laurent
19. Adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
20. Demande d'appui pour la Commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec
21. Résolution au MTQ pour demande de diminution de vitesse en zone scolaire sur la route 295
22. Achat et distribution de déplantés réalisés par Co-éco
23. Plainte à la Sureté du Québec pour méfait public au rang 4
24. Dossier
 - 24.1. Voirie été, hiver
 - 24.2. Étangs
 - 24.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 24.4. Comité des Loisirs
 - 24.4.1. Demande de modification d'une aide financière accordée
 - 24.5. Bibliothèque la Bibliorhise
 - 24.5.1. Acceptation des frais de déplacement pour la tenue de l'AGA du CRSBP
 - 24.6. Corporation Premier Jalon
 - 24.7. Corporation Touristique
 - 24.8. Cuisine collective
 - 24.9. Action municipale et famille
 - 24.10. Jardins Rita de Cascia
 - 24.11. Cimetière l'hÉRITAge de Sainte-Rita
 - 24.11.1. Demande d'approbation pour projet d'aménagement au cimetière
25. Varia
26. Période de questions
27. Clôture de la session

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

2023-06-06-02

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.
Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2023

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE le procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 18 287,51\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ALARME TOP-VISION	frais central surveillance	206,96 \$
APRIL ROMAIN	cadre 4x4x8	398,57 \$
ATELIER REPARATION GÉNÉRAL	pièces	148,76 \$
BOUTIQUE FREDHOBBY	vérification Wifi, remplacer Access Point, réinst portables	310,38 \$
C.S.S. DU FLEUVE-ET-DES-LACS	service de dépannage	182,26 \$
ENERGIE, RESSOURCES NAT. QC.	mutation	5,00 \$
GAZ-O-BARSONIC	essence, diesel, mazout	2 394,57 \$
EQUIPEMENTS SM 2000	huile MTD 10W30	35,62 \$
FQM INGENIERIE	TECQ 2019-2023	1 864,48 \$
GAZ BAR ST-PATRICE	Klondike ultra tac rg	63,13 \$
H2LAB	analyse eaux usées et eau potable	461,05 \$
MACPEK	retour alternateur,cable, drain valve, bouchon, réduit, union	258,83 \$
MUNICIPALITÉ ST-CYRIEN	visite prévention + déplacement	621,98 \$
NORDIKEAU	échantillonnage et suivi	2 500,71 \$
PIÈCES AUTO TROIS-PISTOLES	réduit, douille, porte document, freins à disque	111,11 \$
PURIBEC	contrat service, déplacement, cartouche mach-ricron	279,10 \$
UNORIA-BMR ST-JEAN-DE-DIEU	semence gazon-emboul, pinceau, lame abrasive clou	234,12 \$
WURTH	meuleuse, tube retrec, disque coupe, abraisif de cargo	1 309,85 \$
Total		11 386,48 \$

2023-06-05-03

Il est proposé par monsieur Dany Quellet;

QUE les comptes au montant de 11 386,48\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 11 386,48\$,
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. TRANSFERT DE CRÉDITS

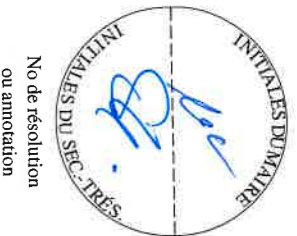
Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QU'un montant de 268,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
responsabilité civile élus	#0211000423	frais déplacement élus	#0211000310	13,00 \$
transport marchandise été	#0232000300	transport marchandise hiver	#02333000300	11,00 \$
analyse eau	#0241200411	analyse eaux usées	#0241400411	244,00 \$
TOTAL				268,00 \$

Adoptée

2023-06-05-04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

8. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AU CITOYENS

Suite au projet de Loi 122 modifiant l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit présenter aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

Monsieur Michel Colpron, maire, fait la lecture de son rapport et le dépose à la table du conseil.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

10. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le premier versement de la somme payable pour l'année 2023 pour les services de la Sûreté du Québec doit être reçu avant le 30 juin 2023;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita verse la somme de 11 609,\$ au ministère de la Sécurité publique pour le premier versement de la Sûreté du Québec.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 11 609,\$.
Suzanne Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

11. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS –RECHARGEMENT GRANULAIRE ET TRAVAUX DIVERS –TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire faire des travaux de Rechargement granulaire et travaux divers dans le cadre de la TECQ 201-2023 sur plusieurs rangs de la municipalité, le tout selon l'expertise de l'ingénieur de la Fédération Québécoise des Municipalités, ingénierie et infrastructures dans le dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a déposé un appel d'offre sur le site SEAO des plans et devis préparés par la FQM ingénierie et infrastructures dont les soumissions reçues étaient ouvertes en date du 21 mai des 11 h 00;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu 3 soumissions, soit :

- *Hugues Guérette Inc., dont le siège social est situé à Cacouna*
- *Excavations Bourgoin & Dickner Inc., dont le siège social est situé à Rivière-du-Loup*
- *R. J. Bérubé Inc., dont le siège social est à Trois-Pistoles*

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la soumission la plus basse au montant de 390 067,59\$ avant taxes, de la compagnie Hugues Guérette Inc. de Cacouna soit acceptée, le tout conformément à la validation de la soumission dont la firme d'ingénierie de la FQM confirme la validité.

Adoptée

12. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE POMPAGE DES GRILLES DE RUES PLUVIALES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a demandé des soumissions sur invitation à deux entreprises pour le pompage de 14 grilles pluviales et de 3 grilles sanitaires;

ATTENDU QUE Campor Environnement Inc. de Rivière-du-Loup a soumissionné au montant de 338,80\$ de l'heure, avant taxes, pour le traitement complet;

ATTENDU QUE Sani Manic de Saint-Anaclet a soumissionné au montant 275,\$ de l'heure, avant taxes, pour le même traitement.

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la soumission de Sani Manic de Saint-Anaclet au montant 316,18\$ de l'heure, taxes incluses.
Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

13. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LUMINAIRES SOLAIRES AUX PANCARTES DES ENTRÉES DU VILLAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a demandé des soumissions sur invitation à deux entreprises de Rivière-du-Loup pour l'achat de deux systèmes d'éclairage avec panneau solaire ainsi que toute la fourniture requise pour l'éclairage des deux pancartes des entrées de village;

ATTENDU QUE Spécialités Électriques de la rue Louis-Philippe Lebrun à Rivière-du-Loup a soumissionné au montant de 3 156,20\$ avant taxes;

ATTENDU QUE la compagnie Batteries Expert de la rue Fraser à Rivière-du-Loup a soumissionné au montant de 1 828,42\$ avant taxes;

2023-06-06-08

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la soumission de Batteries Expert – Rivière-de-Loup au montant de 2 102,22\$ taxes incluses après avoir validé si une boîte cadenassable doit être ajoutée au montant.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 2 102,22\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

14. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ POUR LE LIGNAGE DE DEUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a demandé une soumission de gré à gré à l'entreprise Multi-Lignes de l'Est de Rimouski pour effectuer deux traverses piétonnières à l'intersection des rues de l'Église Ouest et Principale Sud;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal considèrent que la soumission est assez dispendieuse compte tenue de la durée assez courte d'un tel procédé considérant qu'il en coûterait beaucoup moins si le travail était effectué par nos employés municipaux annuellement;

2023-06-06-09

Il est proposé par madame Christine Charlebois et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procédera en régie interne pour l'exécution de ce travail de lignage et rejette donc la soumission reçu de Multi-Lignes de l'Est de Rimouski.

Rejetée

15. DEMANDE DE SOUMISSIONS DE GRÉ À GRÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION POUR PROJET D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX PPA

ATTENDU QUE le Ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, a confirmé par courriel, en date du 4 juillet 2022, l'attribution d'une aide financière de 30 000,\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent effectuer des travaux de réfection sur une partie de la rue de l'Église Ouest et désirent procéder par appel d'offres de gré à gré auprès de l'Entreprise en excavation, Herman Dubé Inc. de Saint-Cyprien;

ATTENDU QUE les travaux consistent à faire l'excavation et la réfection d'une tranchee sur une partie de la rue de l'Église Ouest, située en face du lac à feu, le tout selon les plans et devis de la FQM ingénierie et infrastructures;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2023-06-06-10

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita autorisent la demande de gré à gré auprès de l'entreprise en Excavation, Herman Dubé Inc. de Saint-Cyprien;

Adoptée

16. RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT À PRESSE COMMERCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent renouveler l'abonnement à Corporation Presse Commerce;

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes de la municipalité de Sainte-Rita peuvent consulter les revues gratuitement par le biais de la Bibliothéoise;



No de résolution
2023-06-05-11
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE le renouvellement est au coût de 281,30\$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Dany Ouellet;

QUE la municipalité de Sainte-Rita renouvelle son abonnement à Corporation Presse Commerce au coût de 323,43\$ taxes incluses.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 323,43\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

17. DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB BOISBOUSCACHE -CONSEIL 11397

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande du Conseil 11397 des chevaliers de Colomb Boisboiscache demandant l'autorisation d'utiliser la salle de réunion du centre Multifonctions gratuitement pour la tenue de 2 à 3 réunions par année;

ATTENDU QUE les chevaliers de Colomb sont un organisme de bienfaisance et sans but lucratif qui redistribuent généreusement dans le milieu;

2023-06-05-12

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent le prêt de la salle de réunion du centre Multifonctions pour la tenue de réunion de l'organisme conditionnellement à ce que l'organisme range les chaises et tables après l'utilisation.

Adoptée

18. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COALITION URGENCE RURAL BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire renouveler son adhésion corporative à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,\$;

2023-06-05-13

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son adhésion corporative à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 100,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

19. ADHÉSION AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

ATTENDU QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité est un organisme de bienfaisance autorisé par le Gouvernement du Canada depuis juin 2011;

ATTENDU QUE l'organisme voit à la défense et la promotion de la ruralité pour toute les petites municipalités afin de les supporter et de les aider à conserver leurs acquis au service des citoyens;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

2023-06-05-14

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent d'adhérer pour comme membre corporatif pour l'année 2023, au coût de 60,\$ au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 60,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

20. DEMANDE D'APPUI POUR LA COMMÉMORATIONS DES 50 ANS DES OPÉRATIONS DIGNITÉ ET HOMMAGE AUX FAMILLES EXPROPRIÉES ET VILLAGES FERMÉS DE L'EST-DU-QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparue de l'Est-du-Québec suite au «Plan de l'Est»;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

2023-06-05-15

ATTENDU QUE l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70;

ATTENDU QUE l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

ATTENDU QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita appui le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du « Plan de l'Est » (BAEQ / ODEQ / OPDQ).

Adoptée

21. RÉSOLUTION AU MTRQ POUR DEMANDE DE DIMINUTION DE VITESSE EN ZONE SCOLAIRE SUR LA ROUTE 295

ATTENDU QUE les limites de vitesse de certains chemins sont sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTRQ);

ATTENDU QUE la route 295 comporte une limite de vitesse de 50 km/h constituant des dangers pour les résidents situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et pour les enfants de ce secteur où l'on retrouve la zone scolaire;

ATTENDU QU'il a été observé un fort achalandage ses dernières années dans le transport de bois vers la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec;

ATTENDU QUE la sécurité, sous toutes ses formes, des automobilistes, cyclistes et piétons est un facteur primordial à considérer;

ATTENDU QUE des plaintes ont également été rapportées à l'égard de la circulation au-dessus de la présente limite de 50 km/h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Christine Charlebois et résolu unanimement par les conseillers présents;

2023-06-05-16

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita demande de modifier la limite de vitesse sur la route 295, dans le secteur de la zone scolaire, en la faisant passer de 50 km/h à 30 km/h en considérant la présence de la zone scolaire, la présence d'autobus scolaire et le déplacement des enfants qui n'ont pas droit au transport scolaire;

ET DEMANDE l'ajout d'une balise centrale sur cette portion de la 295 afin de sensibiliser les usagers de la route à la présence de la zone scolaire.

Adoptée

22. ACHAT DE DÉPLIANTS RÉALISÉES PAR CO-ÉCO

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a fourni à chaque résidence de son territoire un composteur domestique depuis près de 5 ans;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita considère important de continuer la conscientisation de l'importance du compostage domestique auprès de ses citoyens;

ATTENDU QUE l'organisme de Co-éco, service-conseil en environnement, nous offre un dépliant sur le *compostage domestique* au coût de 0.50\$ l'unité à distribuer à nos citoyens et ainsi faire un rappel de l'importance du compostage et la bonne méthode d'y arriver;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

2023-06-05-17

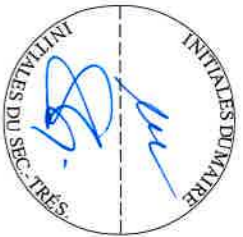
QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita approuve l'achat et la distribution de ses dépliants pour ainsi démontrer l'importance du compostage et l'économie réalisée en évitant une troisième collecte (bac brun).

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 111,50\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

23. PLAINTÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR MÉFAIT PUBLIC AU RANG 4

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil qu'une plainte a été déposée à Sûreté du Québec suite à la découverte de vidanges jetées en forêt sur notre territoire dans le rang 4. Comme un document portant le nom et l'adresse de la personne fautive, le résident qui en a fait la découverte a déposé une plainte officielle considérant que cette manière d'agir est punissable par la loi. Aussi, quelque semaine plus tard, au même endroit, la carcasse d'un ours sans tête a été découverte et un signallement a été fait auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc. Il est de notre devoir à chacun, de condamner cette manière d'agir et chaque citoyen est invité à rapporter aux autorités ses gestes de non-respect de l'environnement s'il en est témoin.

24. DOSSIER

24.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Les rangs sont présentement nivelés avant l'épandage de l'abat poussière prévu sous peu.
- Suite à l'installation des jeux du parc d'hébertisme à l'automne 2022, le terrain est présentement préparé afin d'y faire l'ajout de pailis.

24.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Le nouveau suppressor aux étangs aérés sera installé ce jeudi en présence du représentant de chez groupe Voyer, le tout suite aux modifications effectuées par notre mécanicien, Charles-Édouard Viau. Par la suite, Nordikeau s'assurera de la mise en fonction du nouveau moteur.

24.3 SUVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Conseil de la MRC le 24 mai à Saint-Simon
- C.A. de la MRC le 10 mai à Trois-Pistoles
- Rencontre Voisins solidaires le 9 mai à Saint-Jean-de-Dieu
- Prochain conseil le 21 juin à Saint-Éloi
- Prochain C.A. le 7 juin à Trois-Pistoles

MUNICIPALITÉ :

- Ouverture des soumissions concernant l'appel d'offre public sur le site SEAO pour la TECQ 2019-2023 avec madame Sergine Gagnon et monsieur Robert Lebel le 21 mai.

MTQ :

- Rencontre régionale (par Teams) avec les responsables régionaux du ministère et les municipalités portant sur les activités 2023 du MTQ avec madame Sergine Gagnon le 23 mai dernier.

24.4 COMITÉ DES LOISIRS

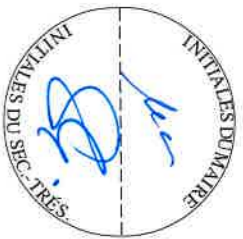
Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Monitrice 2023 : Clémence Paquin
- Formation de la monitrice : 10 juin
- Inscriptions au terrain de jeux : 13 juin
- Période terrain de jeux : 26 juin au 17 août
- Plusieurs activités prévues durant l'été : Grand-mère aux livres, ateliers au jardin, atelier techno-science, atelier de karaté, atelier magique, atelier de cuisine.
- Suivi du projet déposé au conseil. Les derniers achats se feront d'ici le 15 juin, il restera à installer le tout durant l'été et déposer rapport final.

24.4.1 DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 6 août 2020, une demande de soutien financier pour la réalisation d'un terrain de volley-ball avait été déposée;

ATTENDU QUE selon l'extrait de résolution # 2020-08-03-17, le conseil municipal avait octroyé un montant de 1 000 \$ mais considérant que ce projet n'a jamais vu le jour à ce jour;



No de résolution
ou annotation

2023-06-05-18

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE le comité des Loisirs considère qu'il serait plus approprié, maintenant, d'utiliser ce montant pour le remplacement de mobilier à l'intérieur de leur local ce qui serait plus avantageux pour le comité en ce moment;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la modification de cette aide financière accordé il y a près de 3 ans.

Adoptée

24.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORTOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- Tout ce passe normalement

24.5.1 ACCEPTATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA TENUE DE L'AGA DU CRSBP

ATTENDU QUE l'Assemblée Générale Annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP) a eue lieu le 27 mai dernier à Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE madame Sergine Gagnon, responsable de la Bibliortoise et une bénévole y ont assistés;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

2023-06-05-19

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de défrayer les frais de déplacement pour la participation à cet événement au montant de 36.30\$ taxes incluses.

Adoptée

24.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA est à prévoir bientôt, nous sommes présentement en attente des documents comptables d'ici la fin juin.
- Les 4 logements seront tous occupés à partir du 1^{er} juillet prochain.

24.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une prochaine rencontre en vue du Festival de l'Érable est prévue pour le 20 juin prochain.
- L'AGA est à prévoir bientôt.

24.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le dernier atelier de cette saison a eu lieu la semaine dernière et reprendra à l'automne prochain.

24.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- L'avancé de la politique familiale, par le chargé de projet, suit son cours.

24.10 JARDINS RITA DE CASCIA

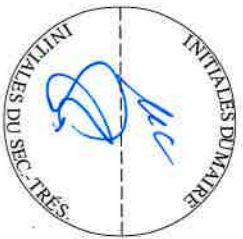
Monsieur Pascal Lavoie, représentant, étant absent, aucun retour, sauf :

- L'envoi par courrier à tous les résidents des dates importantes au jardin, soit les 10 – 17 et 25 juin pour la préparation et plantation au jardin et en serre.
- Deux bénévoles sur le comité du jardin ont fait des visites porte à porte dans les résidences du village afin de promouvoir les jardins Rita de Cascia.

24.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Monsieur Sylvain Beaumont a été engagé pour l'entretien du terrain du cimetière comme par les années passées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

24.11.1. DEMANDE D'APPROBATION POUR PROJET D'AMÉNAGEMENT AU CIMETIÈRE

ATTENDU QUE le comité pour la gestion du cimetière l'hÉRITAge de Sainte-Rita nous fait part de leur projet de construction d'un gazebo afin de faciliter les visites et rassemblements familiaux en ses lieux;

ATTENDU QUE pour ce faire, les argents accumulés par le Comité de Soutien de l'Église seront transférés pour la concrétisation de ce projet mais qu'il faudra injecter la somme manquante aux prévisions;

Il est proposé par madame Christine Charlebois et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita donne leurs autorisations à ce projet et propose de déposer une demande au nom du comité de l'hÉRITAge de Sainte-Rita au Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS) auprès de la MRC des Basques.

Adoptée

25. VARIA

Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun citoyen dans la salle.

27. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 33 l'ordre du jour étant épuisé;


Il est proposé par monsieur Danny Michaud;


QUE la présente séance soit close.

2023-06-05-21

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.